



RESPE POU TRAVAYE AGRIKÒL E PEP GWADLOUP

CAMARADES, TRAVAILLEURS DU SECTEUR AGRICOLE, PEUPLE DE GUADELOUPE,

Les déclarations de M. MACRON, lors de sa visite touristique en septembre dernier et le colloque sur le Chlordecone ont comme seul objectif : nous boucher les yeux, les oreilles et la bouche en nous donnant l'impression d'être écouté et aimé.

En réalité, il n'en est rien. **YO byen fouté pa mal dè sityasyon a Travayé é Pèp Gwadeloup.**

M. MACRON a parlé de « reconnaissance de maladie professionnelle », mais pas pour tous les ouvriers de la banane puisqu'il fixe des niveaux d'exposition qui seront précisés par l'ANSES et l'INSERM d'ici Mars 2019. En second lieu, il élimine toute la population, elle aussi gravement touchée par le chlordécone, en déclarant qu'il serait irresponsable d'indemniser toutes les victimes.

Ainsi, ce produit interdit aux USA depuis 1977, pointé du doigt au niveau international, sera interdit en France en 1990 (où il n'a jamais été utilisé), mais autorisé en Guadeloupe, à titre dérogatoire, jusqu'en 1993. **MAIS AUTORISÉ PAR QUI ?**

Par l'Etat lui-même. La mise sur le marché du chlordécone est une faute de l'Etat qui engage sa responsabilité vis-à-vis de **TOUS LES TRAVAILLEURS et de TOUTE LA POPULATION.**

Ce n'est donc ni à l'ANSES, ni à l'INSERM, organismes d'état dépendant du pouvoir politique, de déterminer les responsabilités.

M. MACRON se donne un air « généreux » en proposant la reconnaissance comme « maladie professionnelle » pour certains salariés. Ce qu'il oublie volontairement de dire, c'est que le chlordécone ne relève pas de l'exposition à un risque méconnu, **mais de la décision de l'État d'autoriser un poison en toutes connaissances de cause. Il y a donc une faute de l'Etat.**

L'Etat doit indemniser tous les salariés et toute la population. Ce n'est pas à M. MACRON de définir qui sera indemnisé et qui ne le sera pas.

Quelques jours plus tard, nous avons tous eu l'occasion d'entendre Préfet, Avocat, Employeur, Fonctionnaire de la DIECCTE sur la question du paiement des salaires en cas de cyclone. Nous avons même vu des employeurs forcer les salariés à travailler en leur faisant un chantage sur leur salaire.

Travailleurs, Camarades, le passage d'un cyclone est souvent interprété comme un cas de force majeure. Toutefois, il convient d'en analyser les conditions :

« La force majeure désigne un événement à la fois imprévu, insurmontable et indépendant de la volonté d'une personne. Juridiquement, la force majeure est susceptible de dégager une personne de sa responsabilité ou de la délier de ses engagements contractuels. »

C'est derrière ces principes que se cachent Employeurs, Avocats et Services de l'Etat pour arnaquer les travailleurs. En vérité, le passage du cyclone n'est pas si imprévisible qu'il n'y paraît car :

1° - Chaque année les autorités annoncent l'ouverture de la saison cyclonique ;

2° - Chaque année les services de l'Etat et de la Météo diffusent les prévisions et les messages d'alertes ;

3° - L'alerte ROUGE précise : **« Tous les établissements publics et privés doivent être fermés avec mise en œuvre de toutes les mesures de protection en libérant les personnels ».**

Cela veut donc dire que le passage d'un cyclone est un événement connu par tous et organisé dans un cadre réglementaire. On ne peut donc l'interpréter comme étant un événement soudain et imprévisible. NON !!!

En vérité, Employeurs et Etat veulent faire payer aux travailleurs le passage des cyclones et les pousser à travailler même en cas de cyclone. C'est un inadmissible chantage !!! Chantage d'autant plus vrai, qu'il n'y a en Guadeloupe, exception faite de la filière canne sucre rhum, aucune organisation professionnelle d'employeurs habilitée à négocier en branche. Et pourtant, leurs représentants sont régulièrement reçus par le Préfet, les ministères, etc... Et pourtant, leurs mandants reçoivent aides régionales, aides européennes, défiscalisation, etc.....

Dans la filière canne-Sucre-Rhum. Outre les traditionnelles Négociations Annuelles Obligatoires qui approchent, où le patronat joue la montre et le pourrissement afin d'opposer planteurs et syndicats ouvriers, la situation reste délicate. En effet, la famille DESPOINTES, propriétaires de près de 1000 hectares de terres vient d'annoncer la Direction de Gardel, sa volonté de ne pas reconduire le bail de l'usinier sur ces parcelles qui représente 10% des cannes broyées par l'unité sucrière mais surtout, ce sont plus d'une soixantaine de travailleurs qui sont menacés de licenciement

L'UGTG invite l'ensemble des travailleurs et singulièrement ceux qui travaillent sur les exploitations agricoles à s'opposer à toutes retenues sur salaires, à toutes retenues de jours de congés et à toutes récupérations d'heures dans le cadre des « jours non travaillés en cas de cyclone » et à ne négocier aucun dispositif allant en ce sens.

Aujourd'hui, les patrons considèrent qu'ils ont en mains un permis de licencier qui leur donnent un droit de vie et de mort sur les travailleurs. Sans vergogne, ils ont le pouvoir de détruire la vie de femmes et d'hommes qui travaillent pour gagner leur vie et nourrir leurs enfants.

C'est une véritable guerre contre les Travailleurs, contre les libertés syndicales, contre la vie.

Le patronat, soutenu par l'Etat, s'attaque à tous les acquis sociaux des Travailleurs et des larges masses en refusant toute négociation collective en branche professionnelle, en remettant en cause les accords collectifs, en piétinant l'Accord BINO et en détricotant le Code du Travail.

CAMARADES, TRAVAILLEURS DU MONDE AGRICOLE !

FO BARE VAN A PWOFITAN – TRAVAYE FO NOU DOUBOUT !

- POUR LA DEFENSE DE TOUS NOS DROITS.
- POUR L'OUVERTURE DE VERITABLES NEGOCIATIONS COLLECTIVES (SALAIRES, CONDITIONS DE TRAVAIL, DUREE DU TRAVAIL, CONGES, PENIBILITE, FORMATION, PREVOYANCE, RETRAITE, ETC....) DANS TOUTES LES FILIERES AGRICOLES.
- POUR L'APPLICATION DE L'ACCORD BINO DANS TOUTES LES ENTREPRISES AGRICOLES.
- POUR LA RECONNAISSANCE ET L'INDEMNISATION DE TOUS LES TRAVAILLEURS ET DE TOUTE LA POPULATION CONTAMINES AU CHLORDECONE.



TRAVAYÈ LAGRIKILTÌ

PRAN KAT AW

ADHÉREZ À L'UGTG

POU SON A TRAVAYÈ AGRIKÒL SONNÉ

Pou respé é dignité a Travayè Lagrikilti

Pouw pli fò

Pou Défann Tout Dwa aw

Pou Divini Aw é Ta Pitit Aw

Pou Défann Tè Gwadeloup

Pou Souvrènneté alimantè annou



ADHÉREZ A L'UGTG - SENDIKA AN NOU

Rue Paul Lacavé - Assainissement - 97110 Pointe-à-Pitre

Tél. : 0590 83 10 07 - Fax : 0590 89 08 70 - Email : webugtg@gmail.com - www.ugtg.org

NOU PARÉ – NOU PÉKÉ FÈ DÈYÈ, NOU SÉ PITIT A KONBATAN !!